



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.12.2007 Bulletin 2007/51

(51) Int Cl.:
A41D 3/00 (2006.01) A42B 1/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07301104.1**

(22) Date de dépôt: **12.06.2007**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **14.06.2006 FR 0652134**

(71) Demandeur: **ETABLISSEMENTS GUY COTTEN**
29910 Tregunc (FR)

(72) Inventeur: **COTTEN, Guy**
29900, CONCARNEAU (FR)

(74) Mandataire: **Michelet, Alain et al**
Cabinet Harlé et Phélip
7, rue de Madrid
75008 Paris (FR)

(54) **Capuche à serrage de tête, vêtement de haut de corps comportant une telle capuche**

(57) L'invention concerne une capuche (2) à serrage de tête, caractérisée en ce qu'elle comporte un moyen de serrage étendu bilatéralement en remontant d'avant, sensiblement sous le niveau du menton, vers l'arrière, sensiblement sur la nuque, le moyen de serrage étant fixé sur la capuche à l'avant et libre de coulisser dans

une épaisseur (5) de la capuche sur son trajet vers l'arrière, à l'arrière le moyen de serrage sortant de l'épaisseur de la capuche par au moins un orifice (3) et étant préhensible pour pouvoir être tiré et y comportant au moins un moyen de blocage (6) déplaçable sur le fil et qui peut prendre appui contre l'orifice sur la capuche pour maintenir un serrage.

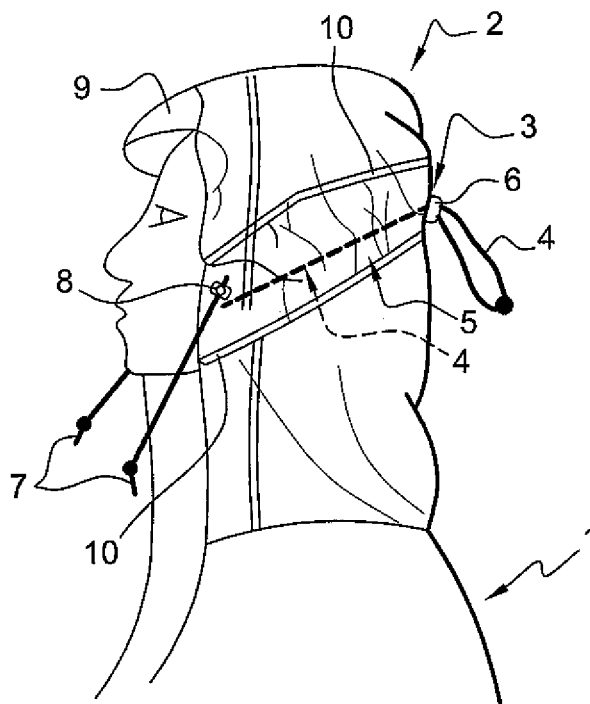


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne une capuche à serrage de tête ainsi qu'un vêtement de haut de corps comportant une telle capuche. Elle a des applications dans le domaine de l'habillement et plus notamment pour des vêtements techniques et/ou de protection vis-à-vis d'environnements pouvant être hostiles comme le milieu marin ou le plein-air.

[0002] Les vêtements à capuches sont connus de très longue date. Afin d'assurer une meilleure protection de l'utilisateur, on peut mettre en oeuvre un moyen de serrage agissant sur le pourtour de l'ouverture du visage. Toutefois, il n'est pas possible de réduire trop fortement la surface de l'ouverture de visage sauf à entraver la vision du porteur et/ou rendre inconfortable la capuche ainsi serrée. Il en résulte que le moyen de fermeture s'applique assez latéralement sur la tête et que le maintien en place de la capuche lors des mouvements de la tête n'est pas satisfaisant et que la capuche ne suit pas toujours lesdits mouvements. La capuche peut alors être amenée à recouvrir une partie du visage lors d'une rotation de la tête et obstruer une partie du champ de vision ou venir sur des orifices comme le nez ou la bouche, ce qui peut entraîner, outre une gêne, des inconvénients plus graves dans le cas où l'utilisateur doit être totalement opérationnel comme par exemple un marin à la manoeuvre ou un conducteur d'engin de travaux public ou autre.

[0003] On connaît par US-2002/095712 un vêtement avec capuche à moyen de serrage qui s'étend tout d'abord verticalement le long de l'ouverture du visage puis repart ensuite vers l'arrière sensiblement en haut de la nuque.

[0004] La présente invention propose au moins de résoudre ce type de problème en assurant un meilleur maintien de la capuche sur la tête de l'utilisateur et afin que ladite capuche suive mieux les mouvements de la tête de l'utilisateur.

[0005] A cette fin il est proposé une capuche à serrage de tête.

[0006] Selon l'invention, la capuche comporte un moyen de serrage étendu bilatéralement en remontant d'avant, sensiblement sous le niveau du menton, vers l'arrière, sensiblement sur la nuque, le moyen de serrage étant fixé sur la capuche à l'avant et libre de coulisser dans une épaisseur de la capuche sur son trajet vers l'arrière, à l'arrière le moyen de serrage sortant de l'épaisseur de la capuche par au moins un orifice et étant préhensible pour pouvoir être tiré et y comportant au moins un moyen de blocage déplaçable sur le fil qui peut prendre appui contre l'orifice (plus généralement contre la capuche dans la zone de l'orifice) sur la capuche pour maintenir un serrage.

[0007] Dans divers modes de mise en oeuvre de l'invention, les moyens suivants pouvant être utilisés seuls ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles, sont employés :

- le moyen de serrage sort de l'épaisseur de la capuche par deux orifices,
- le moyen de serrage est un fil continu, (le fil forme une boucle préhensible à l'arrière et de préférence un seul moyen de blocage est disposé sur la boucle)
- le moyen de serrage est élastique,
- le moyen de serrage est inextensible,
- le moyen de serrage est un fil discontinu, deux fils étant mis en oeuvre, un pour chaque côté de la tête, chacun des fils ayant à son extrémité arrière préhensible un moyen de blocage,
- l'épaisseur de la capuche dans laquelle peut coulisser le moyen de serrage est continue, (le moyen de serrage/fil est complètement recouvert sauf à l'arrière où il doit être accessible)
- l'épaisseur de la capuche dans laquelle peut coulisser le moyen de serrage est discontinue, (le moyen de serrage est partiellement recouvert par des passages sauf à l'arrière où il doit être accessible)
- chacun des orifices comporte un oeillet de renfort,
- la capuche comporte une matière étanchable,
- la capuche comporte une matière thermosoudable ou soudable à haute fréquence,
- la capuche comporte une matière plastique,
- la matière plastique est du PCV,
- la capuche est réalisée par assemblage d'éléments, l'assemblage étant choisi parmi une ou plusieurs des techniques suivantes : soudage, thermosoudage, soudage haute fréquence, collage, piquage,
- la capuche comporte une matière étanchable et l'épaisseur dans laquelle peut coulisser le moyen de serrage est obtenue par soudage, par thermosoudage ou par haute fréquence des bords d'au moins une bande allongée sur l'étendue correspondante de capuche,
- la/les bandes allongées sont disposées sur la surface extérieure de la capuche,
- la capuche est réalisée avec de la toile cirée,
- la capuche comporte une matière plastique soudable à haute fréquence au moins étanche à l'eau,
- la capuche comporte une matière au moins étanche à la vapeur d'eau,
- la capuche comporte une matière au moins étanche à l'air,
- la capuche comporte une matière étanche à l'eau mais laissant passer la vapeur d'eau, (par exemple GORE-TEX®),
- la capuche est étanche au moins à l'eau sur toute sa surface,
- la capuche comporte en outre un autre moyen de serrage étendu le long de l'ouverture de visage de la capuche,
- la capuche comporte en outre une visière,
- la visière comporte une plaque de matière sensiblement souple (elle peut être pliée et reprendre sa forme sensiblement plane initiale après suppression de la contrainte) disposée dans une épaisseur de la capuche,

- dans le cas d'une capuche avec visière et autre moyen de serrage, ce dernier est constitué de deux fils de préférence élastiques, étendus dans l'épaisseur de la capuche le long du bord de l'ouverture du visage et dans laquelle ils peuvent coulisser, les fils étant fixés sur la plaque de la visière et sur la matière de la capuche à leurs extrémités hautes, les fils sortant de l'épaisseur de la capuche et étant préhensibles vers leurs extrémités basses comportant chacune un moyen de blocage ajustable,
- de préférence les fils de l'autre moyen de serrage sortent de l'épaisseur de la capuche par des oeilletons de renfort.

[0008] L'invention concerne également un vêtement de haut de corps, qui comporte une capuche selon l'une ou plusieurs quelconque(s) des caractéristiques précédemment listées.

[0009] Dans des variantes éventuellement combinées du vêtement :

- la liaison entre la partie de corps du vêtement et la capuche comporte un apport de matière afin de permettre un jeu au niveau du cou, (notamment à l'arrière et sur les côtés si l'avant du vêtement s'ouvre)
- le vêtement s'ouvre par l'avant, (comme une veste)
- le vêtement ne s'ouvre pas par l'avant et s'enfile par la tête.

[0010] La présente invention va maintenant être exemplifiée sans pour autant en être limitée avec la description qui suit en relation avec les figures suivantes:

La Figure 1 qui est une vue de côté de la partie haute d'un vêtement comportant une capuche selon l'invention et qui est serrée sur la tête de l'utilisateur, La Figure 2 qui est une vue de dos de la partie haute d'un vêtement comportant une capuche selon l'invention et qui est serrée sur la tête de l'utilisateur, La Figure 3 qui est une vue de face de la partie haute d'un vêtement comportant une capuche selon l'invention et qui est serrée sur la tête de l'utilisateur.

[0011] Figure 1, l'utilisateur portant le vêtement 1 a placé la capuche 2 sur sa tête et l'a serrée. La capuche est réalisée dans une matière comportant un matériau étanchable et par exemple thermosoudable ou soudable par haute fréquence et cette matière sera appelée toile dans la suite de la description. Un premier moyen de serrage avant-arrière est constitué d'un fil élastique continu 4 s'étendant dans une épaisseur 5 de la capuche dans laquelle il peut coulisser (fil représenté en pointillés sur la figure) et entre le bas et l'avant, sensiblement sous le niveau du menton où son extrémité est fixée à la capuche et l'arrière et le haut au niveau de la nuque où il débouche à l'extérieur par un orifice 3 avec oeillet (un orifice par côté, donc deux en tout) pour former une boucle préhensible, cette structure étant symétrique de cha-

que côté de la capuche 2. L'épaisseur 5 dans laquelle peut coulisser le fil est formée par la superposition d'une toile formant globalement la capuche et d'une bande de toile soudée sur l'extérieur de la capuche, soudure le long de la périphérie de la bande et formant des lignes de soudage 10. Le fil est donc pris en sandwich entre deux feuillets de toile. Les matériaux utilisés comportent de la matière thermosoudable (ou thermocollable ces deux termes étant considérés indifféremment dans le contexte de l'invention) ou soudable à haute fréquence. A noter que certaines parties de la capuche et/ou du vêtement sont solidarisées par association de couture et thermosoudage. Afin de maintenir le serrage, fronces représentées sur les figures, un moyen de blocage 6 ajustable en position sur le fil, est bloqué sur le fil et contre les orifices à oeilletons.

[0012] Un second moyen de serrage du pourtour de l'ouverture de visage est également mis en oeuvre avec au moins un fil 7 élastique préhensible à ses/leurs extrémités basses et moyens de blocage 8 pour maintenir le serrage. Le/les fils peuvent coulisser dans une épaisseur de la capuche formée par superposition et thermosoudage de toiles thermosoudables. Etant donné que dans cette mise en oeuvre une visière 9 réalisée avec une plaque sensiblement souple est présente, plaque disposée dans l'épaisseur de la capuche dans une superposition et au moins collage de toiles thermosoudables, le second moyen de serrage est formé de deux fils dont les extrémités hautes sont fixées à la plaque, la plaque et les fils étant fixés à la toile de la capuche. La plaque de visière est donc prise en sandwich entre des feuillets de toile.

[0013] Ainsi un premier moyen de serrage étendu sensiblement obliquement du bas et avant sensiblement sous le menton vers le haut et l'arrière sensiblement sur la nuque est mis en oeuvre indépendamment d'un second moyen de serrage optionnel du pourtour d'ouverture de visage de la capuche et qui s'étend sensiblement verticalement. Du fait de la disposition de ce premier moyen de serrage étendu en oblique d'avant en arrière, une action de serrage spécifique de la capuche est obtenue et qui se distingue de l'action de serrage entraînée par un dispositif du type de celui de l'état de la technique US-2002/095712 précédemment mentionné qui agit sur le pourtour du visage du fait de son trajet différent.

[0014] Afin d'éviter que lors des mouvements importants de la tête, la capuche ne soit retenue au niveau du cou, on laisse une surface supplémentaire de toile au niveau du cou et notamment vers l'arrière et les côtés.

[0015] La Figure 2 permet de visualiser la symétrie de structure du moyen de serrage avec la boucle de fil 4 continu préhensible à l'arrière de la tête et sortant de l'épaisseur de la capuche par deux orifices 3 ici masqués par le moyen de blocage 6. Dans l'épaisseur de la capuche le fil 4 est représenté en pointillés.

[0016] La Figure 3 permet essentiellement de visualiser la partie avant de la capuche et notamment le second moyen de serrage de capuche du tour de visage avec

ses deux fils 7 (leurs extrémités hautes sont fixées à une plaque de visière 9) à extrémités basses préhensibles et moyens de blocage 8.

[0017] On doit noter que le reste de la structure de la capuche n'a pas été détaillé mais elle peut être réalisée par assemblage de plusieurs pièces de toile de préférence thermosoudées ou soudées par haute fréquence, ensembles. On comprend que l'invention peut être déclinée de diverses manières sans pour autant sortir du cadre défini par les revendications. Par exemple, la capuche peut être utilisée seule, à type de protection de tête, au lieu de faire partie d'un vêtement de haut de corps.

[0018] Les matières utilisables pour former la capuche sont multiples et en dehors des matières précédemment évoquées (éventuellement en association), par exemple des tissus classiques, lin, laine, synthétiques... et dans ce cas, lorsque le thermosoudage n'est pas possible, on utilise des techniques classiques de couture pour solidariser ensemble les différentes pièces de la capuche de l'invention. D'une manière générale, les moyens de solidarisation des différentes pièces/parties de la capuche (et/ou du vêtement) peuvent être choisis isolément ou en combinaison parmi le thermosoudage, le soudage par haute fréquence, le piquage (couture) le collage ou autres(s) compatible(s) avec la matière utilisée. Ainsi, la matière peut être un tissu (de préférence tissé) enduit de PCV et dans ce cas, l'assemblage sera de préférence réalisé par soudure haute fréquence seule ou associée à de la couture. La visière peut être omise. Dans d'autres variantes, un seul ou deux fils (élastiques ou non) assurent à la fois le serrage avant-arrière et le serrage de l'ouverture de visage, l'utilisateur n'ayant qu'un réglage en serrage à effectuer à l'arrière de la tête, le fil avant-arrière se continuant à l'avant (sans être fixé à la capuche à cet endroit) vers le haut autour (ou s'arrêtant sur la plaque de visière) de l'ouverture de visage.

de la capuche.

3. Capuche selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** le moyen de serrage est un fil (4) continu.
4. Capuche selon la revendication 1, 2 ou 3, **caractérisée en ce que** le moyen de serrage est élastique.
5. Capuche selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** l'épaisseur de la capuche dans laquelle peut coulisser le moyen de serrage est continue.
6. Capuche selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** chacun des orifices (3) comporte un oeillet de renfort.
7. Capuche selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comporte une matière étanchable et que l'épaisseur dans laquelle peut coulisser le moyen de serrage est obtenue par soudage par thermosoudage ou par haute fréquence des bords (10) d'au moins une bande allongée sur l'étendue correspondante de capuche.
8. Capuche selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** est réalisée avec de la toile cirée.
9. Capuche selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** est étanche au moins à l'eau sur toute sa surface.
10. Vêtement de haut de corps, **caractérisé en ce qu'il** comporte une capuche selon l'une quelconque des revendications précédentes.

Revendications

1. Capuche (2) à serrage de tête, **caractérisée en ce qu'elle** comporte un moyen de serrage étendu bilatéralement en remontant d'avant, sensiblement sous le niveau du menton, vers l'arrière, sensiblement sur la nuque, le moyen de serrage étant fixé sur la capuche à l'avant et libre de coulisser dans une épaisseur (5) de la capuche sur son trajet vers l'arrière, à l'arrière le moyen de serrage sortant de l'épaisseur de la capuche par au moins un orifice (3) et étant préhensible pour pouvoir être tiré et y comportant au moins un moyen de blocage (6) déplaçable sur le fil et qui peut prendre appui contre l'orifice sur la capuche pour maintenir un serrage.
2. Capuche selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** comporte en outre un autre moyen de serrage (7, 8) étendu le long de l'ouverture de visage

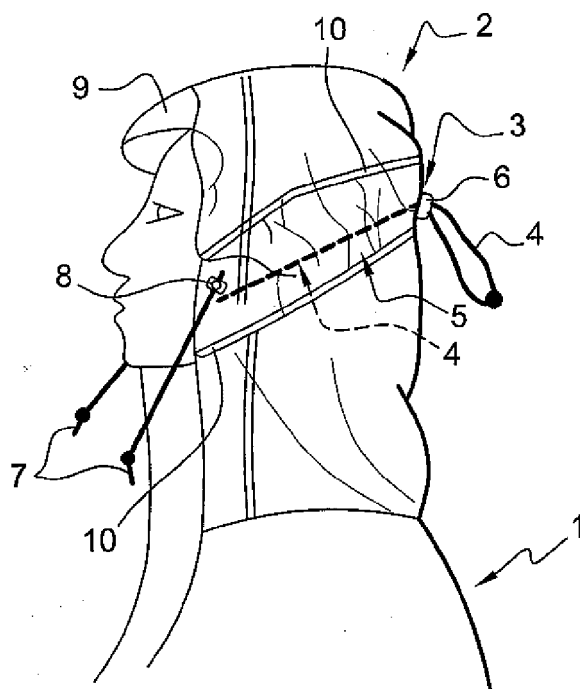


Fig. 1

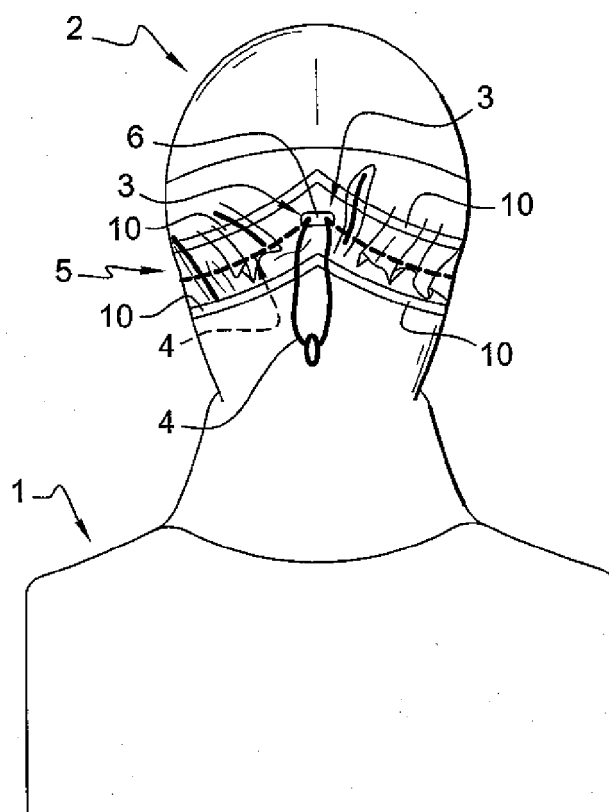


Fig. 2

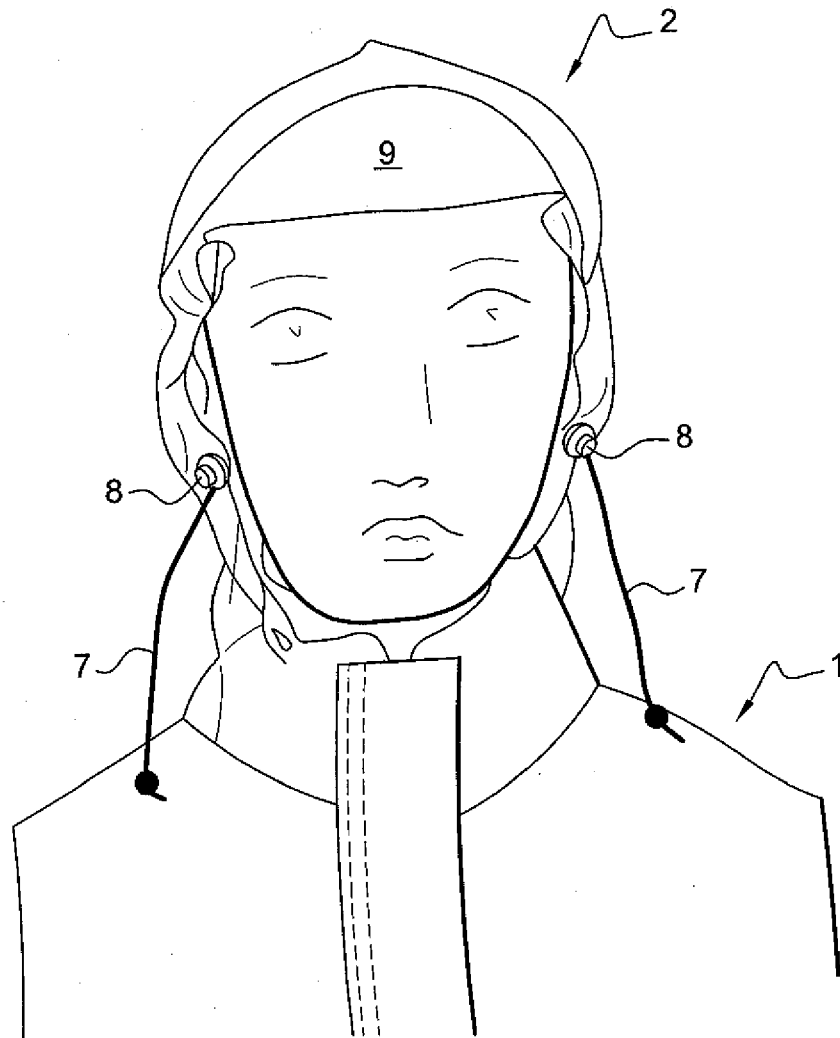


Fig. 3

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2002095712 A [0003] [0013]